

Février 2026

KUNSTTHERAPIE NACHRICHTEN



Chères et chers art-thérapeutes

Ce numéro des Kunsttherapie-Nachrichten est consacré aux informations fournies par les assureurs maladie, au tarif 590 et aux rencontres d'automne. En prenant le temps de répondre à un bref questionnaire, vous nous aiderez dans nos négociations avec les assureurs maladie. Nous vous en remercions d'avance.

Les assureurs maladie contrôlent de plus en plus aussi les factures soumises par les art-thérapeutes et exigent des rapports. L'OdA ARTECURA informe depuis des années que les factures des art-thérapeutes sont relativement élevées, mais comme ils traitent très souvent des clients multimorbides, les factures sont remboursées sans autre formalité.

Cependant, depuis la pandémie, les assureurs maladie ont constaté une augmentation statistique de la durée et de la fréquence des thérapies, ce qui explique pourquoi l'art-thérapie fait désormais l'objet d'un contrôle plus strict. Si les coûts par cas n'avaient pas fortement augmenté partout, cette pratique n'aurait probablement pas posé de problème à l'avenir. Mais tous ces éléments combinés entraînent également des réductions dans le domaine de l'art-thérapie. ☹

CSS

La CSS est une assurance maladie favorable à l'art-thérapie. Elle soutient la professionnalisation sans perdre de vue le caractère hétérogène de ce domaine. Elle fait preuve de transparence en matière de tarifs. Vous trouverez des informations détaillées sur leur site web : Thérapeutes complémentaires Tarif 590 – pour les prestataires de la CSS.

Néanmoins, l'OdA ARTECURA estime qu'il y a lieu d'agir dans ce domaine également, car les tarifs maximaux acceptés ne correspondent pas aux coûts réels dans toutes les régions.

L'OdA ARTECURA vous tiendra au courant des discussions concernant les prix maximaux. ☹

Helsana

Malheureusement, Helsana AG a décidé unilatéralement de reclasser les prestations d'art-thérapie à compter du 1er avril 2025, passant de la catégorie « Médecine complémen-

taire » à la catégorie « formes de traitement spéciales ».

Jusqu'à présent, à l'exception de l'art-thérapie par la médiation plastique et visuelle, toutes les disciplines de l'art-thérapie avec diplôme fédéral figuraient dans la catégorie médecine complémentaire. Avec cette reclassification, Helsana exige une ordonnance médicale, bien que celle-ci ne soit pas prévue dans le domaine de l'assurance complémentaire selon la LCA. En outre, une limitation des coûts de 3'000 à 4'500 CHF par an (selon le produit) a été introduite. Cela réduit considérablement l'étendue des prestations par rapport au contrat précédent (prestations illimitées).

Le plus grave est la perte de toutes les prestations du produit SANA.

L'OdA ARTECURA regrette cette décision prise sans consultation préalable et s'efforce d'obtenir une réévaluation de celle-ci.

Cependant, Helsana ne peut plus être recommandée sans réserve. ☹

Groupe Mutuel

En plus de l'application stricte de ses contrats d'assurance depuis 2024, le Groupe Mutuel a introduit une limitation des tarifs et de la durée des traitements. Cette mesure ne remplace pas les conditions déjà en vigueur.

L'application de cette limitation tarifaire entrera en vigueur pour toutes les prestations à partir du 10 avril 2026. Dans ce contexte, nous vous renvoyons une nouvelle fois au texte d'introduction de ces Kunsttherapie-Nachrichten.

Catégories	Niveau de base Prix maximum par période de 5 minutes	Niveau supérieur Prix maximum par période de 5 minutes	Durée maximum reconnue par séance
Regroupement massages	CHF 10	CHF 12	1h00
Ostéopathie	CHF 14	CHF 16	45 min
Regroupement thérapies 1h*	CHF 12	CHF 14	1h00
Regroupement thérapies +1h**	CHF 12	CHF 14	1h30

* L'ensemble des thérapies ne figurant pas dans les trois autres catégories

** Kinésiologie (1060), art-thérapie (1217), audio-psycho-phonologie/Tomatiss (1014), rebalancing (1093), oxygénothérapie (1099)

⚠ L'anamnèse, si facturée, pourra l'être en sus de ces plafonds (voir point 4).

Vous trouverez également des informations plus détaillées à ce sujet sous le lien suivant :

https://www.artecura.ch/01_aktuell.php. ☹

Février 2026

KUNSTTHERAPIE NACHRICHTEN



T590 – Code tarifaire 1217

Ce code tarifaire **doit être** utilisé par les art-thérapeutes diplômés fédéraux lors de la facturation. Il reflète la professionnalisation en ne faisant plus de distinction entre les différentes spécialisations.

Nous vous demandons, dès que vous aurez obtenu votre diplôme fédéral, d'enregistrer également le numéro d'enregistrement prévu à cet effet (231 – 235) auprès du RME afin que le numéro tarifaire 1217 soit valable pour vous.

Quelle est votre expérience avec ce numéro ? Est-il accepté sans problème par les assureurs maladie, y a-t-il des demandes de renseignements ou des refus de facture ? Nous vous prions de bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous et de répondre à quelques questions.

Lien : <https://findmind.ch/c/jRPg-YjrD> . 

Conférences d'automne du 6 au 7 novembre 2026

Les conférences d'automne de cette année porteront sur les thèmes suivants :

Symposium :

«L'éthique et les thérapies en ligne»

Journée suisse de l'art-thérapie :

« Phases de la vie – transitions »

Dès que la planification aura avancé, vous trouverez les informations sur notre site web sous la rubrique

« Actualités ». 

Nous vous souhaitons un bel hiver et vous adressons nos meilleures salutations.

Pour l'équipe rédactionnelle

Susanne Bärlocher